

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 379 promulguant a la Côte française des Somalis, le décret n° 49-316 du 7 mars 1949

n° 379

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 18 août 1927 complétant l'article 387 du décret du 30 décembre 1912

Vu les dépêches ministérielles 540/Postel du 4 février 1949 et 1388/Postel du 16 mars 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des-Somalis le décret n° 49-316 du 7 mars 1949 (J. O. R. F. du 9 mars 1949, page 2459) modifiant l'article 387 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 1er mars 1949, sera inséré au Journal officiel de la colonie, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.